

Le troisième point faible—et j'hésite à employer ce terme, car il s'agit de l'un des points d'appui du bill—c'est qu'étant donné que la commercialisation a relevé et relève de la compétence provinciale, il ne peut y avoir, dans certains cas, d'office fédéral de commercialisation que grâce à la coopération pleine et entière des gouvernements provinciaux. En fait, monsieur l'Orateur, il se pourrait bien que ceux-ci aient à transférer aux autorités fédérales une bonne part de leur compétence sur le plan juridique. Au fil des ans, l'expérience a montré que les gouvernements des provinces veillent jalousement sur leurs attributions provinciales et répugnent à les transférer à des offices fédéraux. Il y a plusieurs provinces au Canada et il suffirait de l'abstention ou de l'opposition d'une seule d'entre elles, qui aurait une part importante dans la production d'un produit de base, pour qu'un office soit pratiquement invalidé ou rendu inutile à l'échelle nationale.

Ainsi, monsieur l'Orateur, la position dans laquelle nous sommes est des plus précaires. En effet, le succès de ce bill dépendra de la collaboration et de l'utilisation des pouvoirs consentis aux coopératives à l'échelon fédéral par les autorités provinciales. Cette position est d'autant plus compliquée que les diverses lois provinciales en la matière accusent de sérieuses divergences; il faudrait qu'il y ait d'abord rencontre des esprits puis uniformisation des lois entre les provinces avant qu'un organisme national ou même un conseil provisoire puisse fonctionner.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je crois que vous avez là des signes de la complexité du bill. Ce n'est pas une loi simple et les pouvoirs qu'elle comporte ont une grande portée.

Effectivement, dans son témoignage devant le comité de ministre a laissé entendre, je crois, qu'il serait nécessaire de négocier en quelque sorte un contrat entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à l'égard de certains de ces groupes de produits si on veut avoir des chances de succès.

Puisque sa réussite repose sur l'acceptation volontaire par les provinces des normes de réglementation prévues dans le bill—il n'y a rien d'obligatoire—vous voyez à quel texte nébuleux nous avons affaire, et à quel point les négociations pourraient être longues et précaires. Elles doivent être menées par des hommes de bonne volonté, monsieur l'Orateur, des hommes déterminés, et elles doivent être menées à l'échelon provincial, presque au détriment des aspirations des provinces.

J'incline assez à me ranger du côté de ceux qui croient que l'adoption d'un texte de ce genre, au lieu de résoudre à l'échelle nationale les problèmes de mise en marché des producteurs agricoles, aura l'effet contraire. Je crois qu'il forcera presque les provinces à devenir encore plus autonomes. Si cela se produit, monsieur l'Orateur, le bill va avoir un effet exactement contraire à celui qu'on recherche. Il ne nous appartient pas, en tant que législateurs, de déterminer si l'agriculture au Canada doit ou non bénéficier de cette mesure; c'est aux producteurs primaires à l'établir, monsieur l'Orateur. Je pense que si la majorité des producteurs du Canada souhaite utiliser ce moyen pour promouvoir leur activité, il nous incombe de veiller par des enquêtes et des études détaillées et en posant des questions, à ce que nous adoptions le meilleur bill que

[M. Danforth.]

nous puissions produire, en limitant au minimum les interventions gouvernementales dans les activités de production et de commercialisation du secteur primaire.

Des voix: Bravo!

M. Danforth: Nous devons viser à résoudre certains des problèmes qui se posent aujourd'hui à l'échelle nationale aux divers groupes de producteurs.

Nous ne pouvons, bien sûr, accomplir tout cela du même coup. Il est impossible d'englober dans un même texte législatif la plupart des produits de nos provinces aux conditions si différentes. Il est impossible de créer une utopie, mais si nous progressons un peu nous aurons rempli notre rôle de parlementaires et rendu service à cette industrie.

• (9.50 p.m.)

Nous nous efforcerons, en collaboration avec le gouvernement, de présenter une mesure législative aussi bonne que possible. Nous savons qu'elle sera imparfaite et qu'il sera nécessaire de l'étudier une seconde fois à la Chambre et de l'amender. Nous espérons pouvoir rendre ce service à l'agriculture, à nos consommateurs et aux offices de commercialisation. C'est une expérience qu'il faut entreprendre. Elle doit se dérouler de façon que nous puissions détecter les faiblesses et soit les corriger, soit renoncer en bloc à ce genre de mesure. Nous ignorons si elle remplira ses objectifs. Il me semble, ainsi qu'à mes collègues, que nous devons adopter ce bill et que les pouvoirs qu'il donne soient, si j'ose dire, illustrés et mis en œuvre dans l'industrie pendant peut-être plusieurs années avant de déterminer si son application est une réussite.

Nous estimons qu'en présentant une pareille mesure, nous mettons en jeu l'avenir de l'industrie agricole; par contre, si le producteur des produits de base veut une mesure semblable, il devrait avoir l'occasion de la mettre à l'essai. Nous espérons donc, comme les autres partis à la Chambre, avoir l'occasion de présenter des amendements au comité permanent de l'agriculture. Nous voulons l'occasion de les présenter, solennellement, sérieusement, en vue de rendre la mesure applicable. Nous collaborerons avec tous les autres partis lorsque leurs amendements auront les mêmes objectifs que les nôtres. J'ai été très impressionné d'entendre le ministre nous dire ce soir que le gouvernement est disposé à aborder le projet de loi de cette façon-là.

Une voix: Il apprend.

M. Danforth: Il estime que des amendements s'imposent peut-être, et que le gouvernement devrait les prendre en considération. Grâce à cette attitude nous devrions pouvoir accomplir des progrès au comité.

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député? Lorsqu'il a parlé du contrôle de la production agricole, voulait-il dire que le gouvernement fédéral devrait intervenir et contrôler la production par ces offices, comme il le fait par l'entremise de la Commission canadienne du blé et la Commission canadienne du lait?

M. Danforth: Non, monsieur l'Orateur.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'ai été heureux d'entendre le ministre annoncer